



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS - VERBAL Séance du 17 juin 2010

Approuvé le 23.09.2010

PRESENTS	
Membres du Conseil	Pierre BARROUILLET, Michel BAUDOIN, Ezra BOTTEQUIN, Kerstin BRINKMANN, Sylvie CEBE, Cyrielle CHAPPUIS, Georges FELOUZIS, Béatrice HAENGELI-JENNI, Marie-Noëlle SCHURMANS, Ariane SCIURPI, Pascal ZESIGER (président)
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Valérie KICIMAN, Pascale PASCHE-PROVINI, Anastasia TRYPHON – conseillères aux études, Gabriel MUGNY – vice-doyen, Bernard SCHNEUWLY - doyen
Invité(s)	Jean-Paul BRONCKART, Marc DURAND – vice-président de la Section des sciences de l'éducation
EXCUSES	
Membres du Conseil	Benoît CANO PEUKER, Julien CLAVIEN, Guido GENDOLLA, Myriam GREMION, Fanny PYTHOUD-ROCHAT, Martial VAN DER LINDEN, Tanja WRANIK
Ex officio	

Ordre du jour

- 1 - Approbation du PV de la séance du 22.04.2010
- 2 - Communications du doyen
- 3 - Désignation du prochain décanat de la Faculté :
 - Désignation du candidat à la fonction de doyen
(candidat : Jean-Paul Bronckart, proposé par le Collège des professeurs de la Faculté du 15.04.2010)
 - Ratification de la nomination à la fonction de vice-doyen de Gabriel Mugny
- 4 - Adoption de deux projets de procédures relatives à l'équipement informatique
 - acquisition d'équipement informatique
 - mise à disposition de matériel pour collaborateurs à la retraite
- 5 - Approbation de la modification de la composition du comité de programme de l'orientation de psychologie appliquée

- 6** - Adoption de directives internes à la Section des sciences de l'éducation
- 7** - Adoption des projets de modification de règlements d'études de la Section des sciences de l'éducation
 - Bachelor en Sciences de l'éducation
 - Master en Sciences de l'éducation et Master en éducation spéciale
 - CC en Sciences de l'éducation, (orientations Analyse et intervention dans les systèmes éducatifs et Formation des adultes), CC en Sciences de l'éducation (orientation Généraliste) et CC en Education spéciale
 - MAS en Analyse du travail et construction des compétences professionnelles
- 8** - Adoption du projet de modification du règlement d'études de la Maîtrise universitaire en Sciences et technologies de l'apprentissage et de la formation (MALTT)
- 9** - Adoption de la liste des cours de Master en sciences et technologie de l'apprentissage et de la formation (MALTT)
- 10** - Adoption des projets de règlement et de plan d'études du Certificat complémentaire en Logopédie
- 11** - Adoption des projets de modification des règlements d'études de la Section de psychologie
 - CC en Fondements psychologiques de la logopédie et CC de Psycholinguistique
 - MAS en Evaluation et intervention psychologiques
 - MAS en Neuropsychologie clinique
- 12** - Adoption du projet de modification de la liste des cours de la Section de psychologie
 - Méthodologie & Analyse des données
 - Linguistique appliquée
- 13** - Adoption des projets de modification des règlements et/ou plans d'études de certificats de formation continue
 - Guidance interactive et thérapies de l'interaction – règlement
 - Sexologie clinique - règlement
 - Conception et Développement de projets e-Learning – plan d'études
- 14** – Divers

Afin de libérer rapidement Marc Durand, invité à participer au Conseil participatif dans le cadre de la présentation du point n°7 relatif à l'adoption des projets de modification de règlements d'études de la Section des sciences de l'éducation, Pascal Zesiger propose de traiter le point n°7 après la désignation du prochain décanat (point n°3). Les membres du Conseil acceptent cette modification de l'ordre du jour.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22.04.2010

Le procès-verbal est adopté sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU DOYEN

• Préparation de la nouvelle convention d'objectifs 2011-2015 ¹

Les Conseil des recteurs et doyens a discuté de la définition des axes prioritaires de développement de l'Université en ce qui concerne la recherche et l'enseignement. Il insiste d'abord sur la nécessité d'un renforcement de l'encadrement des étudiants dans un certain nombre de domaines sous-dotés. Pour le développement des axes de recherche, les domaines suivants concernant plus particulièrement notre Faculté :

- axe « neurosciences et sciences affectives » : un soutien important va continuer à être donné dans le cadre de cet axe,
- axe « Populations vulnérables : de l'adolescence à la vieillesse » : notre Faculté est concernée par ses compétences dans les domaines du développement tout au long de la vie, de la gérontologie et des populations en risque dans le domaine de l'éducation,
- axe « Langage et communications » : plusieurs équipes travaillent dans ce domaine : didactique des langues, langage, travail et formation, psycholinguistique, logopédie,
- axe « Maison de l'histoire » : notre Faculté est impliquée par plusieurs équipes de recherche dans le domaine de l'histoire de l'éducation, histoire des sciences de l'éducation et de la professionnalisation, histoire de la psychologie.

• Election du nouveau Rectorat

Après avoir entendu, le 09 juin dernier, Jean-Dominique Vassali, actuel recteur et candidat à sa propre succession, l'Assemblée de l'Université décidera, ou non, de proposer au Conseil d'Etat de renouveler son mandat pour la période 2011-2015. Dans le cas où l'Assemblée refuserait de reconduire le mandat de l'actuel recteur, un appel aux candidatures sera ouvert.

Afin d'assurer la continuité des actions engagées, le corps professoral de l'Assemblée de l'Université et la plupart des doyens soutiennent activement une réélection. Les positions des corps étudiants et des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche sont plus mitigées et partagées.

3. DÉSIGNATION DU PROCHAIN DÉCANAT DE LA FACULTÉ

→ Désignation du candidat à la fonction de doyen
(candidat : Jean-Paul Bronckart, proposé par le Collège des professeurs de la Faculté du 15.04.2010)

→ Ratification de la nomination à la fonction de vice-doyen de Gabriel Mugny

Sollicité, Jean-Paul Bronckart, professeur en section des Sciences de l'éducation, a accepté d'assumer la fonction de doyen jusqu'en 2012, date prévue de son départ en retraite. Le mandat de Décanat étant fixé à 4 ans, le Rectorat a accepté la proposition du Collège des professeurs de la

¹ [Convention d'objectifs 2008/2011](#)

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Faculté pour un décanat d'une durée exceptionnelle de 2 ans. Jean-Paul Bronckart propose d'assurer cette responsabilité avec Gabriel Mugny, à la fonction de vice-doyen. C'est le Rectorat qui élira de manière définitive le nouveau doyen de la Faculté, sur proposition du Conseil participatif, suite au vote de ce jour.

La parole est donnée à Jean-Paul Bronckart, candidat au décanat, qui remercie dans un premier temps Gabriel Mugny d'avoir accepté la charge de vice-doyen. Il remercie également le décanat en place pour l'excellence de son travail, de nombreux dossiers étant en passe d'être finalisés comme la formation des enseignants avec la mise en place de l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants, la question des locaux, etc ...

Il indique que ses priorités pour les deux années à venir seront, pour l'essentiel, un rôle de relations extérieures avec notamment la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'Université et la défense de l'autonomie des Facultés. En interne, cette autonomie se traduit, à son sens, par l'indépendance des sections qu'il est nécessaire de défendre, tout en poursuivant les pistes de réflexions communes sur des programmes de formation dans des domaines particuliers.

Dix ans après son précédent décanat, il salue la stabilisation sur le plan administratif, ainsi que l'attitude proactive de la Faculté, dans le domaine informatique notamment.

Il est également précisé que le choix d'un seul vice-doyen s'explique par la volonté d'un fonctionnement plus étroit entre le décanat et les présidences des sections, ainsi qu'avec les membres de la commission de planification académique (nb - celle-ci est composée des membres académiques du Conseil décanal et d'un professeur représentant de chaque section ; ceux-ci ont été désignés par le Collège des professeurs de la Faculté de ce jour, il s'agit de Jean-Paul Payet (SSED), Martial Van Der Linden (Psychologie) et Mireille Bétrancourt pour l'unité TECFA.).

Soumise au vote, la candidature de Jean-Paul Bronckart à la fonction de doyen de la Faculté pour une période de deux années, est adoptée par 10 voix pour et une abstention (11 voix). La nomination de Gabriel Mugny à la fonction de vice-doyen est ratifiée à l'unanimité (11 voix).

[départ K. Brinkmann]

[POINT N°7] ADOPTION DES PROJETS DE MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'ÉTUDES DE LA SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- Bachelor en Sciences de l'éducation
- Master en Sciences de l'éducation et Master en éducation spéciale
- CC en Sciences de l'éducation, (orientations Analyse et intervention dans les systèmes éducatifs et Formation des adultes), CC en Sciences de l'éducation (orientation Généraliste) et CC en Education spéciale
- MAS en Analyse du travail et construction des compétences professionnelles

Exceptée la modification majeure du règlement d'études du Bachelor, la plupart des modifications proposées sont des modifications de forme relatives à la mise en conformité avec la nouvelle Loi sur l'Université telles que l'ajout d'un article relatif à la fraude et au plagiat ainsi que des corrections de terminologie (par exemple, Conseil participatif remplace Conseil de Faculté).

Le règlement d'études du Bachelor, subit, quant à lui, de réelles modifications de fond suite à l'intégration de la formation des enseignants. Il est scindé en deux orientations distinctes :

- Education et Formation
- Enseignement primaire

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Soumise au vote, la proposition de modification du règlement d'études du Bachelor en Sciences de l'éducation est adoptée à l'unanimité (10 voix).

[départ Marie-Noëlle Schurmans]

Les règlements d'études des certificats complémentaires en Sciences de l'éducation ne subissent, quant à eux, que des modifications de forme (terminologie, consignes du Rectorat relatives à la fraude et au plagiat, ...). Ils sont adoptés à l'unanimité (9 voix).

4. ADOPTION DE DEUX PROJETS DE PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

→ acquisition d'équipement informatique

→ mise à disposition de matériel pour collaborateurs à la retraite

La mise en place de procédures relatives au fonctionnement du Service informatique facultaire est motivée par la volonté de pouvoir se référer à des règles de fonctionnement « standards » et de ne plus traiter les problématiques au « cas par cas ». Au fil des ans, des décisions de fonctionnement ont été prises qui se trouvent ici réunies dans un document de référence. Approuvée le 15 février dernier par la Commission informatique facultaire, la **politique d'acquisition d'équipement informatique** a pour objectif de répondre à des exigences multiples, telles que :

- la normalisation des solutions techniques pour une meilleure gestion du parc informatique en termes de coûts et de temps (maintenance, apprentissage, inventaire),
- la prise en compte des spécificités des besoins académiques (recherche et enseignement).
- la répartition équitable des crédits et la maîtrise des coûts (d'achat, d'installation, de support et de formation).

Les demandes spécifiques, quant à elles, devront faire l'objet d'un passage devant la Commission informatique facultaire, pour décision.

Soumis au vote, le projet de procédure relative à l'acquisition du matériel informatique de la Faculté est adopté à l'unanimité (9 voix).

La **procédure de mise à disposition de portables pour les membres du corps enseignant à la retraite** définit les conditions de mise à disposition du matériel informatique pour les enseignants en retraite, collaborant avec la Faculté : formulaire à compléter, validé par le professeur responsable de l'équipe de recherche à laquelle sera rattaché le bénéficiaire, restitution du matériel à l'issue de la collaboration, etc ...

Soumis au vote, le projet de procédure relative à la mise à disposition de portables pour les membres du corps enseignant à la retraite est adopté par 8 voix pour, 1 voix contre (9 voix).

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

5. APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMME DE L'ORIENTATION DE PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE

La modification concerne le remplacement de Didier Grandjean par Kerstin Brinkmann.

La nouvelle composition du Comité de programme est donc la suivante :

- Gabriel Mugny (responsable)
- Guido Gendolla
- Fabrice Buschini
- **Kerstin Brinkmann**
- Tanja Wranik

A noter également : le changement de responsable de l'orientation de psychologie développementale (Paolo Ghisletta remplace Catherine Thevenot) dès la rentrée 2010-2011.

Ne suscitant ni commentaire ni question, la modification de la composition du Comité de programme de l'orientation de psychologie appliquée est adoptée à l'unanimité (9 voix).

[départ Georges Felouzis]

6. ADOPTION DE DIRECTIVES INTERNES À LA SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

L'objectif est de formaliser un certain nombre de directives internes afin, notamment, d'en améliorer la visibilité, via la mise en œuvre et/ou la mise en conformité des règlements suivants :

- règlement interne du stage de formation en institution spécialisée → ce texte existait déjà sous forme de directives internes à l'équipe responsable du stage mais n'avait jamais été approuvé en tant que règlement interne,
- règlement interne relatif au Mémoire de Maîtrise universitaire → modification des articles 2-1, 4-2 et 4-4,
- règles régissant la compensation de crédits manquants à la suite d'échecs dans une ou plusieurs UF compactes du Baccalauréat universitaire en Sciences de l'éducation orientation Enseignement primaire → considérant l'article 14-6 du règlement d'études du Baccalauréat en Sciences de l'éducation, mise en place de dispositions réglementaires régissant les modalités du plan de compensation validé par l'enseignant responsable de l'unité.

Soumis au vote, les directives internes à la Section des Sciences de l'éducation sont adoptées par 6 voix pour, 2 abstentions (8 voix).

7. [TRAITÉ APRÈS LE POINT N°3]

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

8. ADOPTION DU PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DE LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION [MALTT]

Les modifications proposées sont :

- des modifications de forme relatives à la mise en conformité avec la nouvelle Loi sur l'Université et au nouveau calendrier académique → ajout d'un article relatif à la fraude et au plagiat (article 17), aux modalités d'opposition **et de recours** (article 19 complété à la demande du Rectorat - référence au règlement du 16.03.2009 relatif à la procédure d'opposition au sein de l'Université de Genève – RIO) ainsi que des corrections de terminologie (par exemple, Conseil participatif remplace Conseil de Faculté),
- des compléments et précisions apportés, notamment, à l'article 4 – admission (article 4-6 : l'admission est prononcée par ~~le Collège des professeurs de la Faculté~~ sur préavis **le Doyen, sur proposition du Comité de programme**, après examen des dossiers de candidature.

Soumis au vote, le projet de modification du règlement d'études de la Maîtrise universitaire en Sciences et Technologie de l'Apprentissage et de la Formation [MALTT] est adopté à l'unanimité (8 voix).

9. ADOPTION DE LA LISTE DES COURS DE MASTER EN SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION [MALTT]

Aucune modification à signaler.

Soumise au vote, la liste des cours de la Maîtrise universitaire en Sciences et Technologie de l'Apprentissage et de la Formation [MALTT] est adoptée à l'unanimité (8 voix).

10. ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DE PLAN D'ÉTUDES DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN LOGOPÉDIE

La création de ce nouveau Certificat Complémentaire en Logopédie répond à un double objectif :

- permettre aux porteurs du double titre « licence en Psychologie » et « diplôme en Logopédie » de l'Université de Genève d'obtenir une équivalence de maîtrise en Logopédie selon les nouvelles recommandations émanant de la CRUS (du 1^{er}.02.2010) et la directive du Conseil des Rectorats du Triangle Azur (du 05.05.2006)
- permettre aux titulaires d'une maîtrise en Psychologie de l'Université de Genève ou d'un titre jugé équivalent d'accéder au futur doctorat en Logopédie. Il s'agit notamment ici d'appliquer le principe de réciprocité au sein de la Section, les étudiants titulaires d'une maîtrise en Logopédie ayant déjà la possibilité, via l'obtention du Certificat Complémentaire de base en Psychologie, d'accéder à la thèse en Psychologie.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Le règlement proposé est identique à celui du Certificat Complémentaire en Psychologie. Le plan d'études est, quant à lui, élaboré à partir de l'offre existante.

Soumis au vote, les projets de règlement et de plan d'études du Certificat Complémentaire en Logopédie sont adoptés à l'unanimité (8 voix).

[départ Jean-Michel Baudouin]

11. ADOPTION DES PROJETS DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'ÉTUDES DE LA SECTION DE PSYCHOLOGIE

- CC en Fondements psychologiques de la logopédie et CC de Psycholinguistique
- MAS en Evaluation et intervention psychologiques
- MAS en Neuropsychologie clinique

Les modifications apportées sont, comme pour les règlements précédents, essentiellement des modifications de forme, relatives à la mise en conformité avec la nouvelle Loi sur l'Université et au nouveau calendrier académique → ajout d'un article relatif à la fraude et au plagiat, aux modalités d'opposition **et de recours** (article 14 (ex. article 13) complété à la demande du Rectorat - référence au règlement du 16.03.2009 relatif à la procédure d'opposition au sein de l'Université de Genève – RIO) ainsi que des corrections de terminologie liées aux nouvelles instances (par exemple, Conseil participatif remplace Conseil de Faculté).

A noter également, concernant les Certificats Complémentaires, la modification importante de l'article 4 relatif aux conditions d'admission, afin de résoudre deux problèmes majeurs liés aux candidatures de porteurs de baccalauréats universitaires en Sciences du langage, à savoir :

- le manque de formation et de préparation sur les plans théorique et méthodologique pour suivre les enseignements proposés
- le nombre exponentiel des candidatures d'étudiants issus de cette filière.

Il est donc désormais exigé, dans les conditions d'admission, que les candidats porteurs d'un baccalauréat universitaire en sciences du langage possèdent une formation minimale (30 ECTS) dans le domaine de la psychologie ou des sciences cognitives.

Ne suscitant ni commentaire ni question, les modifications des règlements d'études des Certificats Complémentaires ainsi que des MAS en Evaluation et intervention psychologiques et en Neuropsychologie clinique sont adoptées à l'unanimité (7 voix).

12. ADOPTION DU PROJET DE MODIFICATION DE LA LISTE DES COURS DE LA SECTION DE PSYCHOLOGIE

- Méthodologie & Analyse des données

- Linguistique appliquée

1 - Les modifications proposées sont dues à l'entrée en fonction de Julien Chanal, en tant que MER, dans le domaine de l'analyse de données, qui enrichit et modifie l'offre de l'enseignement proposé par ce secteur dès la rentrée 2010/2011.

2 - L'intitulé « linguistique appliquée » est remplacée par « linguistique clinique » qui correspond mieux aux objectifs du cours.

Ne suscitant ni commentaire ni question, la modification de la liste des cours de la Section de psychologie, concernant les cours « Méthodologie & Analyse des données » et « Linguistique appliquée », est adoptée à l'unanimité (7 voix).

13. ADOPTION DES PROJETS DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS ET/OU PLANS D'ÉTUDES DE CERTIFICATS DE FORMATION CONTINUE

→ Guidance interactive et thérapies de l'interaction - règlement

→ Sexologie clinique - règlement

→ Conception et Développement de projets e-Learning - plan d'études

Comme précédemment, les modifications apportées sont, essentiellement des modifications de forme, relatives à la mise en conformité des règlements avec la nouvelle Loi sur l'Université et au nouveau calendrier académique. Elles permettent également d'intégrer les nouvelles dispositions demandées par le Rectorat, telles que l'ajout d'un article relatif à la fraude et au plagiat ainsi que la modification de l'article lié aux modalités d'opposition **et de recours** (avec référence au règlement du 16.03.2009 relatif à la procédure d'opposition au sein de l'Université de Genève – RIO).

Ne suscitant ni commentaire ni question, les projets de modification des règlements et/ou plan d'études de certificats de Formation continue sont adoptés à l'unanimité (7 voix).

14. DIVERS

Aucun.

GE/01.09.2010/M.Philippe